

GREENPEACE

Programmation Pluriannuelle de l'énergie

Contribution de Greenpeace France

Décembre 2023

Analyse générale de la stratégie française énergie et climat.....	3
Où est le climat ?.....	3
Les débats sont réalisés dans l'ordre inverse.....	5
Analyse sectorielle.....	7
Sortie des énergies fossiles.....	7
Pétrole.....	7
Gaz fossile.....	8
Charbon.....	8
Infrastructures fossiles.....	9
Fuites de méthane.....	9
CCS.....	10
Hydrogène.....	10
Soutien de la France aux énergies fossiles.....	11
Consommation énergétique.....	11
Objectif de réduction de la consommation.....	11
Sobriété énergétique.....	12
Rénovation énergétique.....	13
Nucléaire.....	14
Réacteurs existants.....	14
Nouveaux réacteurs.....	16
Energies renouvelables.....	19
Transports.....	23
Biomasse.....	24

Analyse générale de la stratégie française énergie et climat

Où est le climat ?

Greenpeace France ne peut que déplorer, alors même que la France doit mettre à jour et réévaluer l'ensemble de sa politique énergétique et climatique nationale, **l'absence de débats et de discussions sur la trajectoire climatique que la France devrait se fixer et sur les objectifs qui en découlent.**

Rappel COP 21 - Accord de Paris :

L'Accord de Paris engage les pays signataires à maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale **bien en dessous de 2°C** au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour **limiter l'augmentation de la température à 1,5°C** au-dessus des niveaux préindustriels. ».

En tant que pays organisateur de la COP21 aboutissant sur l'Accord de Paris et en tant que pays influent à la fois au sein de l'Union européenne et dans la diplomatie mondiale, **la France a un devoir d'exemplarité en matière d'action et d'ambition climatique.**

Les choix de la France en termes d'ambition climatique ont ainsi une résonance et des conséquences qui dépassent ses propres frontières et le seul impact de ses propres émissions de gaz à effet de serre.

A ce titre, il paraît **indispensable qu'un véritable débat sur les objectifs climatiques de la France ait lieu** dans toutes les sphères de la société française, et notamment au sein de la représentation nationale.

A ce jour, ces débats n'ont pas eu lieu et ne semblent pas prévus par le gouvernement qui semble se contenter de fixer comme objectifs nationaux les contraintes minimales imposées aux États membres par l'Union européenne dans la cadre du paquet climat « *Fit for 55* », fruit d'un compromis politique entre les États membres de l'UE.

Extrait du document mis en consultation, page 10 :

*Le paquet climat « Fit for 55 », adopté durant la Présidence française de l'Union européenne, au premier semestre 2022, est le cadre contraignant le plus ambitieux du monde en matière climatique. Il vise, au sein de l'Union européenne, la réduction **d'au moins** 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990 et la neutralité climatique en 2050.*

Les objectifs de neutralité carbone en 2050 et de réduction de 55% des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990 sont-ils suffisants pour atteindre nos engagements climatiques ?

Telle est la première question qui aurait dû être posée dans la construction de la nouvelle stratégie française énergie et climat. Et dont la réponse aurait dû être apportée par les scientifiques du climat.

A cet effet, Greenpeace France a publié cet été, en juillet 2023, un rapport sur comment « **Engager la France sur une trajectoire climatique +1,5 °C** »¹. Ce rapport se base sur les données du projet [1.5°C national pathway explorer](#) de l'organisation non gouvernementale *Climate Analytics*. Ce projet utilise les scénarios étudiés par le GIEC dans son rapport spécial de 2018 [Réchauffement planétaire de 1,5 °C](#) qui permettent de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C sans ou avec un dépassement limité (<0,1 °C). Il vise à définir, pour chaque pays, les trajectoires nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatibles avec une trajectoire de réchauffement climatique de +1,5 °C.

Les résultats de ce rapport sont sans appel.

Non, les objectifs de réduction des émissions nettes de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990 et de neutralité carbone en 2050 ne sont pas compatibles avec une trajectoire climatique de +1,5 °C.

Pour être sur une telle trajectoire +1,5 °C, la France devrait :

- **diviser par deux ses émissions brutes actuelles d'ici à 2030**, soit une réduction de 62,2 % d'ici 2030 par rapport à 1990;
- **réaliser 80 % des baisses d'émissions nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone dans les douze prochaines années, d'ici 2035**, et les 20 % restants dans les douze années suivantes;
- **atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2047.**

La stratégie française énergie et climat proposée par le gouvernement n'est pas alignée avec ces 3 objectifs. Par exemple, le gouvernement ne vise qu'une

¹ [Engager la France sur une trajectoire climatique +1,5 °C](#), Greenpeace France, juillet 2023.

réduction de 50 % des émissions brutes d'ici 2030 par rapport à 1990, bien loin des 62,2 % nécessaires.

Une contradiction claire apparaît entre le niveau d'ambition affichée dans le discours « *l'engagement porté par le Gouvernement de **faire de la France le premier grand pays industriel à sortir des énergies fossiles.*** » (p.6) et la réalité des objectifs proposés.

En comparaison, plusieurs pays européens ont annoncé viser l'atteinte de la neutralité carbone avant 2050 :

- la Finlande en 2035;
- l'Autriche en 2040;
- l'Allemagne et la Suède en 2045.

La *Figure 2 p.23* du document soumis à consultation illustre bien le manque de compréhension et de sérieux dans le traitement de la question climatique par le gouvernement : l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 y est présentée comme le seul et unique objectif d'atténuation de la stratégie française pour l'énergie et le climat. En réalité, c'est bien le cumul des émissions jusqu'à l'atteinte de la neutralité carbone qui est déterminant pour évaluer l'ambition climatique d'un pays. La date d'atteinte de la neutralité carbone est l'un des **moyens** pour minimiser ce cumul d'émissions mais ce n'est pas du tout le seul **objectif**.

Greenpeace France demande donc au gouvernement français un réel débat au Parlement sur les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre que la France devrait se fixer pour respecter ses engagements climatiques.

Les débats sont réalisés dans l'ordre inverse

Comme mentionné précédemment, la question des objectifs climatiques aurait dû être le point de départ des débats sur la stratégie énergie et climat de la France.

Il paraît en effet extrêmement difficile de débattre des outils et leviers à mettre en place pour atteindre nos engagements climatiques sans avoir préalablement établi précisément la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatible avec ces engagements.

De la même manière, la mise en consultation de l'ébauche de PPE avant la publication de la SNBC et des budgets carbone pour les périodes successives de

cinq ans à venir mais aussi avant les débats au Parlement sur la loi de programmation énergie et climat semble difficilement compréhensible.

En effet, la loi de programmation énergie et climat, qui aurait dû être adoptée avant le 1^{er} juillet 2023, a pour objectif de déterminer “*les objectifs et fixe les priorités d'action de la politique énergétique nationale pour répondre à l'urgence écologique et climatique*”, comme indiqué dans [l'article L100-1 A du code de l'énergie](#). Discuter des objectifs spécifiques sur la production d'énergie avant d'avoir discuté des objectifs climatiques et des besoins en termes de consommation et d'évolution sectorielle (via la SNBC) est **un non-sens et perpétue une logique productiviste et de gaspillage énergétique**.

Une stratégie énergie et climat **cohérente** devrait :

- commencer par déterminer, en se basant sur les connaissances scientifiques, la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatible avec nos engagements et ambitions climatiques;
- déterminer ensuite, secteur par secteur, les évolutions de la consommation nécessaires pour atteindre cette trajectoire et les niveaux de sobriété et d'efficacité pouvant être déployés;
- pour finir, débattre des moyens de production d'énergie à développer pour répondre à ses besoins de consommation énergétique.

Greenpeace France ne peut que contredire la synthèse présentée en page 15 de la présentation de la “stratégie pour relever le défi du siècle” : **non la France et son gouvernement ne sont aujourd'hui pas prêts, le plan d'ensemble est insuffisamment ambitieux en termes d'objectifs climatiques, incohérent en parlant de production avant de parler de consommation, pas ancrée dans la réalité scientifique et n'est donc pas à la hauteur du défi du siècle**.

La sortie massive et au plus vite des énergies fossiles est dans le secteur énergétique la priorité absolue. Pour y arriver, la stratégie mise en place doit embarquer l'ensemble de la société française dans un projet cohérent, ambitieux, équitable et souhaitable.

Greenpeace France invite donc le gouvernement à revoir complètement sa copie, en commençant par un vrai débat sur les objectifs climatiques que devrait se fixer la France, puis à une focalisation sur les évolutions de consommation des différents secteurs énergétiques pour finir par un débat sur les modes de production énergétique permettant de répondre à ses besoins.

Analyse sectorielle

Sortie des énergies fossiles

Concernant la sortie des énergies fossiles, **Greenpeace France se félicite** que la France affirme enfin clairement dans son discours, tant au niveau national qu'international, **une volonté de sortir au plus vite de toutes les énergies fossiles**. Pour autant, **d'énormes contradictions existent entre ces volontés affichées dans le discours, et la réalité de ce qui est réellement fait ou envisagé par le gouvernement français** dans sa politique énergétique et dans cette stratégie énergie et climat.

Pour commencer, il paraît nécessaire de faire apparaître, dans la stratégie française, clairement, sans aucune ambiguïté et dans un même tableau récapitulatif, la trajectoire envisagée pour chaque énergie fossile : charbon, gaz fossile et pétrole. Ce tableau devra préciser la date de sortie finale ainsi que des paliers intermédiaires de la trajectoire visée, en énergie finale et en pourcentage de réduction, tous les 5 ans : 2025, 2030, 2035, 2040, 2045, 2050. Ces dates de sorties devront à la fois concerner l'utilisation des énergies fossiles sur notre territoire mais aussi la fin des importations fossiles. La PPE devra également faire apparaître en quoi ces trajectoires sont compatibles avec l'état de la science et avec une trajectoire de réduction des émissions alignée avec un réchauffement climatique limité à + 1,5 °C.

Greenpeace France demande au gouvernement français d'user de tous les leviers législatifs et exécutifs pour proposer que ces trajectoires et objectifs détaillés soient inscrits comme des objectifs minimum contraignants vis-à-vis de la loi française.

Pétrole

Lors de son discours à la COP 28, Emmanuel Macron a affirmé que la France visait une sortie du pétrole en 2040-2045. Aucune date ne figure à ce stade dans le document mis en consultation. Il convient donc d'écrire noir sur blanc dans la stratégie française, de façon précise et fondée sur la science, la date de sortie visée pour le pétrole en explicitant précisément les périmètres concernés (inclusion ou non des sources internationales, des usages non-énergétiques, ...).

Concernant les dates de sortie envisagées, Greenpeace France demande au gouvernement de construire une stratégie énergie et climat permettant de sortir du pétrole dès 2040.

Si Greenpeace France accueille favorablement l'idée de fixer une date butoir claire pour sortir du pétrole, cela n'est pas suffisant. Il est indispensable de fixer des jalons et objectifs intermédiaires ambitieux pour réduire rapidement notre dépendance aux fossiles, notamment pour l'échéance 2030.

Concernant la sortie du pétrole dans la production d'électricité, donc la fin des centrales d'appoint au fioul, un objectif ambitieux avant la fin de la décennie en cours doit être visé dans la stratégie française.

Gaz fossile

Lors du même discours à la COP 28, Emmanuel Macron a annoncé vouloir viser une date de sortie du gaz fossile pour 2050. S'il convient là aussi de notifier clairement la date envisagée dans le document de stratégie énergie et climat, Greenpeace France juge comme extrêmement préoccupante la date ici envisagée. Pour Greenpeace France, la stratégie énergie et climat devrait viser une sortie du gaz fossile la plus proche possible de 2035 en focalisant les efforts et les moyens sur les secteurs les plus consommateurs : le chauffage des bâtiments et l'industrie. Comme pour le pétrole, des jalons intermédiaires ambitieux sont nécessaires, notamment la réduction envisagée de la consommation de gaz fossile en 2030.

Concernant la sortie du gaz fossile dans la production d'électricité, la France semble avoir rejoint une coalition visant une décarbonation du mix électrique d'ici 2035. Cet objectif paraît largement atteignable pour un pays comme la France. Greenpeace France demande que cet objectif d'un mix 0 % fossiles en 2035 soit inscrit dans la stratégie française énergie et climat. Pour l'atteindre, Greenpeace France invite le gouvernement à commander une étude spécifique à RTE sur ce sujet, pour évaluer les efforts de maîtrise de la demande, de déploiement de flexibilités et notamment de stockage, et de déploiement d'énergies renouvelables nécessaire pour atteindre cet objectif.

Charbon

Greenpeace France ne peut qu'une nouvelle fois regretter que la sortie du charbon dans le secteur électrique ait été de nouveau repoussée à 2027 en présentant cela, de surcroît, comme une avancée alors même qu'Emmanuel Macron avait promis, en 2017, une sortie du charbon pour 2022 au plus tard. A

ce titre, Greenpeace France demande au gouvernement français de commander au plus vite une étude auprès de RTE pour analyser les pistes envisageables, tant du point de vue de la maîtrise de la demande, des flexibilités de type stockage que de la production, pour une sortie du charbon dès la fin 2025 sans recourir à de nouvelles autres infrastructures fossiles. Cette étude devra notamment quantifier le coût de ces pistes et leurs impacts sur les coûts de l'énergie et la sécurité d'approvisionnement.

Au-delà du secteur électrique, des dates de sortie et trajectoire de réduction pour les autres usages énergétiques et les usages non-énergétiques du charbon doivent être mieux explicitées et quantifiées.

Infrastructures fossiles

Au-delà des nécessaires trajectoires de réduction et de sortie des différentes énergies fossiles, il convient d'arrêter dès aujourd'hui la construction ou l'extension de nouvelles infrastructures fossiles en France et de tout faire pour restreindre et limiter leur développement ailleurs dans le monde.

A ce titre, Greenpeace France rappelle son opposition totale au terminal méthanier flottant du Havre, dont un rapport publié par Greenpeace France en xxx 2023 a démontré son inutilité en termes de sécurité d'approvisionnement, à la fois pour la France mais aussi pour le reste de l'Europe. Ce projet est l'emblème même des contradictions frappantes entre les discours pleins d'ambitions climatiques de la France de sortie des fossiles et la réalité de son action politique et des cadeaux faits par la France à TotalEnergies. Greenpeace France continue de demander à la France le retrait total immédiat de ce terminal méthanier flottant du Havre.

Greenpeace France demande l'inscription dans la stratégie française énergie et climat ainsi que spécifiquement dans la loi énergie et climat à venir, l'interdiction de développement de nouveaux projets ou d'extension de projets d'énergies fossiles sur l'ensemble du territoire français. A ce titre, le forage de 8 puits supplémentaires dans la forêt de la Teste de Buch en Gironde et le projet d'exploitation de gaz de couche en Moselle ne devraient pas être autorisés.

Fuites de méthane

Sur les infrastructures fossiles existantes, et en particulier de gaz fossile, Greenpeace France déplore l'absence d'une stratégie de lutte contre les fuites de méthane dans les documents soumis à consultation. Une évaluation et une

publication open-data précise des fuites existantes en France et de celles engendrées par les activités des entreprises françaises doit être mise en place ainsi qu'un plan national détaillé pour les réduire au plus vite.

CCS

Concernant le CCS, s'il paraît légitime d'explorer cette technique pour limiter l'impact de la consommation d'énergies fossiles en dernier recours pour les usages industriels spécifiques ne disposant aujourd'hui d'aucune alternatives crédibles, Greenpeace France tient à alerter sur les risques majeurs de faire reposer la réussite des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur ces technologies aujourd'hui totalement immatures. S'il est positif que le gouvernement ait fixé une trajectoire détaillée de développement de ces technologies, Greenpeace France rejoint l'alerte du Haut Conseil pour le Climat sur l'objectif 2030 et juge même cet objectif peu réaliste. De façon plus générale, Greenpeace France demande que les émissions de gaz à effet de serre pouvant être évitées par la trajectoire de développement envisagée pour le CCS ne soient pas incluses dans la trajectoire de réduction d'émissions de la stratégie française énergie et climat. L'atteinte des objectifs de développement du CCS constituerait ainsi un bonus qui réduit les émissions de la France au-delà de ses objectifs. A l'inverse, une non-réalisation de ce déploiement du CCS n'impacterait ainsi pas la faisabilité de l'atteinte des objectifs climatiques.

Greenpeace France tient également à alerter sur le fait que le CCS, technologie encore balbutiante qui fait face à de nombreux défis à la fois techniques et économiques, ne doit en aucun cas servir de prétexte aux industries pour lesquelles des solutions non émettrices de gaz à effet de serre existent et souligne le rôle de l'État dans la définition et le contrôle des futurs projets. En particulier, il existe un risque important que les subventions publiques qui soutiendraient ce genre de projet profitent majoritairement aux entreprises fossiles et peu vertueuses d'un point de vue climatique, comme par exemple TotalEnergies.

Hydrogène

Concernant les infrastructures pour l'hydrogène, Greenpeace France s'inquiète des projets vendus comme compatibles avec l'hydrogène mais qui commenceraient transitoirement par l'utilisation d'énergies fossiles et en particulier du gaz fossile. Greenpeace France demande qu'aucune nouvelle infrastructure ou extension d'infrastructure existante qui commencerait par utiliser des ressources fossiles ne soit autorisée. Il paraît également nécessaire

que la stratégie française énergie et climat explicite sa stratégie pour s'assurer de l'origine non-fossile de l'hydrogène utilisé en France et pour s'assurer de la priorisation de cet hydrogène au remplacement de l'utilisation actuelle d'hydrogène issu des fossiles et non pour des usages pour lesquels d'autres alternatives non-fossiles existent.

Soutien de la France aux énergies fossiles

Au delà de l'interdiction de nouvelles ou d'extension d'infrastructures fossiles sur le territoire français, la stratégie française énergie et climat devrait détailler comment la France :

- compte réguler l'activité et contraindre les entreprises fossiles misant sur les énergies fossiles à respecter l'Accord de Paris et à effectivement réduire à la source leurs émissions de gaz à effet de serre ;
- compte agir sur le rôle des entreprises françaises dans le développement de nouvelles infrastructures fossiles à l'étranger que ce soit directement par des entreprises françaises comme TotalEnergies ou indirectement via le financement de projets étrangers par des banques ou financiers privés français ;
- compte mettre fin à tout soutien (diplomatique, fiscal, etc) de l'État à la logique d'expansion fossile de cette industrie.

Consommation énergétique

Objectif de réduction de la consommation

En modifiant la temporalité de référence pour la baisse de la consommation énergétique de 2012 à 2021, le gouvernement essaye de masquer en réalité une porte ouverte à un recul sur l'ambition de réduction de la consommation énergétique finale pour 2050.

En effet, [l'article L100-4 du code de l'énergie](#) fixe pour objectif de "réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012" c'est-à-dire de passer de 1 656 TWh d'énergie finale en 2012 à 828 TWh en 2050.

Le nouvel objectif de réduction de cette consommation énergétique est présenté à la page 8 comme le premier défi : "réduire de 40 à 50 % notre consommation d'énergie en 2050, par rapport à 2021". Cela correspond à un passage de 1 582 TWh d'énergie finale en 2021 à entre respectivement 949 et 791

TWh. De la même manière, la *Figure 1 à la page 7* fixe à environ 900 TWh d'énergie finale le nouvel objectif de réduction. Des réductions de l'énergie finale pour 2050 de seulement 40 % par rapport à 2021 ou à environ 900 TWh constitueraient donc un recul sur les ambitions françaises de maîtrise de la demande.

A titre d'exemple, les scénarios S1 *génération frugale* et S2 *coopérations territoriales des Transition(s) 2050* de l'Ademe aboutissent à respectivement à 790 et 833 TWh (en incluant aussi les usages non énergétiques) tandis que le scénario *négaWatt 2022* arrive à 806,5 TWh en 2050. Ces 3 scénarios, qui s'appuient notamment sur une sobriété et une efficacité importante, sont ceux qui limitent à la fois le plus les émissions de gaz à effet de serre mais aussi les pressions environnementales notamment en modérant l'utilisation des matières.

Greenpeace France demande au gouvernement d'abandonner cet objectif de 40 % pour ne garder que l'objectif de réduction de 50 % et de conserver comme objectif plafond de consommation en 2050 ce qui est actuellement dans la loi soit 828 TWh d'énergie finale.

Sobriété énergétique

Greenpeace France se réjouit que la sobriété énergétique, portée par de nombreux acteurs de la société civile depuis des décennies et caricaturée par le Président de la République dans son premier mandat, soit maintenant au cœur des discours du gouvernement. Il est toutefois regrettable d'avoir dû attendre la crise énergétique majeure, engendrée notamment par l'invasion russe en Ukraine et par la défaillance du parc nucléaire français en 2022, pour qu'elle devienne un élément central du discours politique. L'enjeu est de transformer cette sobriété ponctuelle de l'année passée, basée essentiellement sur des petits gestes et de l'incitation, en sobriété structurelle au cœur de toutes les politiques publiques.

Il est également à noter que cette sobriété observée a été également couplée malheureusement à un rationnement des individus et de certaines entreprises pour absorber la hausse des prix de l'énergie sans pouvoir réellement quantifier la proportion de sobriété choisie et de rationnement subi.

Pour ancrer cette sobriété au centre de notre société, lutter contre les gaspillages énergétiques et les usages absurdes de l'énergie devrait être une priorité. A ce titre, Greenpeace France regrette que la ministre de la transition énergétique ait une posture idéologique sur la proposition portée par

Greenpeace France d'interdiction des écrans numériques publicitaires qui se développent de plus en plus dans l'espace public et les vitrines des commerces. En reprenant, quasi mot pour mot, les arguments des lobbies de ce type de support publicitaire, le gouvernement passe à côté d'une mesure emblématique pour matérialiser un changement de cap politique et sociétal sur notre consommation d'énergie. Comme l'illustre le [sondage réalisé par BVA](#), les françaises et français seraient largement favorables à une diminution du nombre de ces écrans (à 85 % !) et majoritairement favorable à leur interdiction (à 54 %).

Greenpeace France invite donc le gouvernement à ouvrir un débat sur l'interdiction des gaspillages énergétiques évidents, dont par exemple ces écrans numériques publicitaires.

Rénovation énergétique

Greenpeace France prend bonne note de la volonté du gouvernement de cesser enfin sa politique de rénovation par petits gestes, en particulier concernant les passoires énergétiques. Là encore, de nombreux acteurs de la société civile, que ce soit pour l'environnement ou pour des enjeux sociaux, alertent sur l'ineptie et l'inefficacité de telles politiques. La stratégie envisagée marque un pas dans la bonne direction en favorisant le développement de modes de chauffage bas-carbone et efficaces (notamment les pompes à chaleur) dans les logements ayant un niveau d'isolation minimum et en favorisant des rénovations plus importantes pour les logements les moins bien isolés.

Toutefois, plusieurs éléments invitent Greenpeace France à la prudence et à considérer ce pas en avant comme insuffisant :

- le niveau d'isolation minimum entre ces deux volets est trop bas. Installer massivement des pompes à chaleur sans rénovation dans des logements classés E pourrait engendrer des effets importants sur la pointe électrique et augmenter la difficulté à sortir totalement du gaz fossile dans la production d'électricité. D'autant plus qu'au 1^{er} janvier 2034, ces logements E seront considérés comme des logements passoires. Greenpeace France invite donc le gouvernement à rehausser le niveau minimal séparant les deux volets envisagés pour que les logements G, F et E soient tous subventionnés uniquement pour de la rénovation importante (qui devra inclure aussi un passage à un chauffage bas-carbone et efficace tel les pompes à chaleur). A minima, Greenpeace France demande à ce que cette évolution du seuil minimal

pour y inclure les logements E soit inscrite dans la stratégie française pour dans quelques années.

- Greenpeace France déplore l'instauration d'un nouveau terme technique pour qualifier un type de rénovation : après la rénovation BBC, la rénovation globale, la rénovation performante, voici venue la rénovation d'ampleur. La superposition de ces appellations ne peut qu'embrouiller les usagers et ajouter du flou sur ces politiques publiques et sur la stratégie de l'État. L'instauration de ce nouveau terme laisse à penser que l'objectif du gouvernement est plus de faire une politique du chiffre, en essayant de faire passer pour performant des rénovations qui ne le sont pas vraiment, plutôt qu'un objectif de réduction substantielle de la consommation de ces logements. Sur le fond, considérer comme une rénovation d'ampleur ou comme un pilier performance un saut de deux classes seulement paraît insuffisant, à la fois pour réduire de façon substantielle la consommation énergétique (notamment via l'effet rebond engendré par la sortie d'un logement passoire mais pour un logement qui reste insuffisamment bien isolé) et pour sortir totalement les occupants de la précarité énergétique (un passage de G à E ne permettant pas de sortir totalement de la précarité énergétique). Greenpeace France invite donc le gouvernement à considérer comme rénovation d'ampleur un saut de trois classes minimum pour les logements classés G et F et de deux classes pour les autres.

Enfin, concernant la flexibilité dans le bâtiment, levier d'efficacité et d'accompagnement de la sobriété, le document mis en consultation explique, à la page 43, le potentiel important des outils de pilotage et de l'inertie thermique via le développement de la GTB (gestion technique des bâtiments). Greenpeace France invite le gouvernement à préciser les objectifs de développement de ces outils sur l'ensemble du parc pour 2030, 2040 et 2050 ainsi que la stratégie envisagée pour accompagner leur développement.

Nucléaire

Réacteurs existants

Greenpeace France estime que faire peser la réussite de la transition énergétique française sur la prolongation de la durée de vie des réacteurs nucléaires après 40 ans et encore plus après 50 ans constitue un pari

dangereux, un investissement financier gigantesque, et perpétue le risque d'accident nucléaire en France.

Greenpeace France tient à insister sur les problèmes et risques liés au prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires.

Le prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires :

- n'est **pas un acquis** :
 - Bernard Doroszczuk, président de l'ASN, a déjà prévenu que « [La poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires d'EDF ne doit pas être la variable d'ajustement de la politique énergétique française](#) ».
- n'est **pas automatique** :
 - L'autorité de sûreté a donné son feu vert de principe pour la prolongation de la durée de vie de tous les réacteurs 900 MW mais l'autorisation réelle de prolongation des réacteurs nucléaires se fait au cas par cas.
 - Pour l'instant, un seul réacteur dispose d'une autorisation officielle de l'ASN pour fonctionner au-delà de 40 ans : Tricastin 1. Cependant l'ASN a émis des réserves compte tenu de la question sismique en particulier.
 - Cette première autorisation a entraîné l'ouverture d'une procédure de l'ONU contre la France en raison d'une "profonde suspicion de non-respect par la France de ses obligations", compte tenu notamment de l'ampleur des travaux envisagés pour la prolongation des réacteurs et de leur coût. La prolongation de la durée des centrales constitue un enjeu majeur, et les pays transfrontaliers devraient être informés des impacts environnementaux et humains que cela pourrait entraîner.
- n'est **pas quelque chose déjà très expérimenté**.
 - Dans le monde, peu de réacteurs ont une durée de fonctionnement supérieure à 50 ans. Aucun n'a 60 ou 70 ans.
- **augmente le risque d'accident nucléaire**. Les marges de sécurité se réduisant avec l'âge des réacteurs nucléaires.
 - Le plan du Grand carénage des réacteurs nucléaires nécessaire pour améliorer leur sûreté et mettre en œuvre les obligations post-Fukushima ne sera pas achevé avant que tous les réacteurs ne deviennent obsolètes.
 - Les anciens réacteurs n'atteindront jamais les normes de sécurité des nouveaux réacteurs. Par exemple, le bâtiment contenant la piscine de combustible usé ne pourra pas être bunkerisé.

- Les mesures de redondance en matière de sécurité (récupérateur de cœur, équipement de refroidissement pour injecter de l'eau de refroidissement supplémentaire en cas d'accident, diesel XX supplémentaire) ne peuvent pas être mises en œuvre dans tous les réacteurs en raison du manque d'espace.
- Il n'est pas possible de modifier la cuve du réacteur qui est une énorme pièce d'acier qui devient fragile avec le temps d'utilisation. La cuve devient plus sensible aux écarts de température, ce qui pourrait être critique lors de l'injection d'eau en cas d'arrêt d'urgence du réacteur.

Cette note de Greenpeace "[Prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires vieillissantes : Entrée dans une nouvelle ère de risque](#)" récapitule les enjeux. **Greenpeace France demande donc au gouvernement français de ne pas faire peser la réussite de notre transition énergétique sur une hypothétique prolongation des réacteurs nucléaires existants.**

Nouveaux réacteurs

Greenpeace France tient à rappeler que le nouveau nucléaire, en plus d'être une diversion face à l'urgence climatique, est vulnérable aux impacts du dérèglement climatique. Aujourd'hui, rien ne prouve que le fiasco industriel de l'EPR ne se reproduira pas avec l'EPR2.

EDF fait aujourd'hui des promesses de construction de réacteurs nucléaires EPR2, basés sur un modèle EPR qui s'est révélé être un [fiasco industriel](#). Il est déraisonnable de penser qu'après l'enlisement du chantier de l'EPR de Flamanville qui accumule douze ans de retard et une multiplication par six au minimum de ses coûts, EDF serait capable de construire 6 réacteurs EPR2 pour une mise en service entre 2035 et 2042. En état d'urgence climatique, il n'y a pas d'argent à perdre dans des constructions pharaoniques, complexes et très chères, dont la réussite en temps et en heure est très incertaine.

Greenpeace France s'oppose à mettre sur un pied d'égalité les énergies renouvelables et le nucléaire parce qu'elles sont toutes deux des énergies « bas carbone ». Le développement de ces deux types d'énergies n'a pas du tout les mêmes impacts et conséquences sur la société. L'intervention de la France à ce sujet au niveau européen est délétère pour la transition énergétique européenne et le développement rapide des énergies renouvelables qui, selon le sixième rapport du GIEC, ont neuf fois plus de potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 que le nucléaire et pour un coût

bien moindre. Le résultat est le détournement d'argent nécessaire à investir dans des mesures à impacts rapide et massif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (modification du système de transport, du modèle agricole, rénovation massive des logements...) au profit de l'industrie nucléaire.

Les énergies renouvelables sont aujourd'hui le moyen le plus rapide et le moins cher de produire de l'électricité dans le monde, sans présenter les externalités négatives de l'énergie nucléaire qui devraient être à elles seules rédhibitoires. La filière nucléaire coûte très cher, les centrales nucléaires ne sont pas assurables (ce qui induit une socialisation des coûts des accidents nucléaires et une mobilisation de l'argent public dès lors non disponible ailleurs), et produisent des déchets radioactifs.

Investir dans les énergies renouvelables et la rénovation des passoires énergétiques serait bien plus bénéfique pour le climat qu'investir dans la construction de nouveaux réacteurs nucléaires. C'est ce que montre le rapport de Greenpeace France intitulé [« Diversion climatique : le mauvais choix de la relance du nucléaire »](#) :

- A montant d'investissement égal, l'installation d'énergies renouvelables d'un mix éolien/photovoltaïque permettrait d'éviter quatre fois plus d'émissions de CO2 d'ici à 2050 que la construction de six EPR 2, tout en produisant trois fois plus d'électricité sur toute la période.
- L'investissement de 85 milliards d'euros de subventions publiques d'ici à 2033 dans la rénovation BBC des passoires énergétiques permettraient d'éviter six fois plus d'émissions de CO2 d'ici à 2050 que l'investissement de 52 milliards (hors coûts financiers) dans la construction de six EPR 2, tout en sortant près de 12 millions de personnes de la précarité énergétique en une décennie.

Greenpeace France tient à alerter sur les mirages que constituent les SMR, Small modular Reactors, une autre diversion climatique :

- Trop chers, trop lents par rapport à l'urgence climatique, les SMR n'existent que partiellement sur le papier.
- Leur coût est pour l'instant à lui seul [prohibitif](#). Le projet SMR le plus avancé de la société américaine NuScale, a été abandonné en novembre 2023 en raison d'augmentations à plusieurs reprises de son coût et des prévisions du prix du MWh.
- Comme l'illustre le rapport de Global Chance [Les SMR. Deux exemples : NuScale et NUWARD](#), le pari SMR n'est pas seulement risqué en termes de facture, mais également en termes d'agenda climatique, de technique

et de sûreté, en plus de comporter les externalités négatives des installations nucléaires. D'autres risques apparaissent avec ces réacteurs, dont les risques de prolifération.

Greenpeace France tient également à rappeler que les réacteurs nucléaires ne sont ni adaptés ni prêts face à un monde en surchauffe.

Dans son dossier de maîtrise d'ouvrage, comme dans la loi d'accélération du nucléaire, aucune étude d'impact, aucune analyse de risque ou démonstration de l'adaptation des réacteurs nucléaires en fonction des différents scénarios d'augmentation de la température modélisés par le GIEC n'a été réalisée. Ce qui est incompréhensible alors que de nouveaux réacteurs nucléaires pourraient fonctionner jusqu'à la fin du siècle. Or plusieurs problèmes doivent trouver des réponses :

- Y aura-t-il assez d'eau dans les fleuves pour refroidir en permanence les réacteurs nucléaires ? Quid des conflits d'usage de l'eau ?
- Qu'en est-il des centrales nucléaires en bord de mer ou de manche, en zone parfois déjà submersible (Gravelines notamment) alors que le niveau de la mer va monter ?
- Alors que les tensions autour des ressources naturelles vont augmenter, que la centrale nucléaire de Zaporhizhia, occupée depuis bientôt deux ans par l'entreprise Rosatom et l'armée russe, est utilisée [comme arme militaire et menace atomique](#), il est temps de flécher les investissements dans les énergies de paix : les énergies renouvelables, assorties à une sobriété massive et des mesures d'efficacité énergétique en commençant par une rénovation massive et rapides des logements.

Greenpeace France tient à rappeler que les déchets nucléaires sont un problème toujours non résolu aujourd'hui.

Le mythe du « cycle fermé » qui servait de justificatif majeur à la poursuite du nucléaire s'est écroulé le jour de [l'abandon du projet « Astrid »](#), prototype de la future génération IV de réacteurs à neutrons rapides (RNR), de conception voisine de ses ancêtres Phénix et Superphénix. EDF continue donc de produire des tonnes de déchets nucléaires qui resteront dangereux pendant des centaines de milliers d'années pour la génération de quelques dizaines d'années d'électricité. La mention « orientation pérenne de semi-fermeture du cycle du combustible » dans ce document ne se réfère à aucune réalité. L'utilisation de Mox ne permet clairement pas de rapprocher le parcours du combustible d'une "fermeture" même partielle. En ce qui concerne l'uranium de retraitement (URT), même si la France faisait construire une usine de réenrichissement de

l'uranium de retraitement sur son sol (pour arrêter de l'envoyer en Russie), cela ne permettrait en aucun cas d'atteindre une "semi-fermeture" de cycle étant donné son rendement faible (10%) et que l'uranium retraité réenrichi ne peut être utilisé qu'une seule fois. Le problème de gestion des déchets nucléaires reste entier.

En conclusion, **Greenpeace France demande au gouvernement français de revenir sur sa décision de relance de la construction de nouveaux réacteurs nucléaires en France pour enclencher une transition progressive vers le 100 % renouvelables à horizon 2050.** Trop lent à déployer, trop limité en potentiel, trop incertain d'un point de vue du coût, trop vulnérable au changement climatique, nécessitant des investissements humains et financiers démesurés pour une contribution très modeste à la décarbonation, la construction d'EPR 2 est une diversion face à l'urgence climatique. Les priorités et les solutions sont ailleurs : sobriété, efficacité, énergies renouvelables, décarbonation rapide et massive des transports et des bâtiments.

Energies renouvelables

Greenpeace France déplore que, contrairement au discours affiché, l'accélération ambitieuse et rapide des énergies renouvelables électriques ne soit en réalité clairement pas une priorité du gouvernement dans son action climatique. C'est en particulier le cas pour le solaire photovoltaïque mais surtout pour l'éolien terrestre. Pourtant, ces deux filières sont les seuls moyens de production d'électricité pouvant être déployés massivement et rapidement à court terme, en particulier pour faire face *au « mur énergétique qui se dresse devant nous dès 2030 »* (page 22).

Ce manque de volonté politique se traduit dans la stratégie énergie et climat présentée par des objectifs de développement de l'éolien terrestre et du solaire photovoltaïque très peu ambitieux, notamment en comparaison avec les objectifs affichés par les autres États membres de l'Union européenne.

C'est l'objet de la note d'analyse intitulée "**Énergies renouvelables : le manque d'ambition criant de la France face à ses voisins européens**" qui compare, en se basant sur les objectifs fixés dans les plans nationaux énergie et climat (NECP) soumis à l'Union européenne, les objectifs 2030 de développement de ces deux filières des différents pays européens.

En rapportant la quantité d'éolien terrestre ou de solaire photovoltaïque restant à installer d'ici à 2030 à la population, à la superficie ou à la richesse (via le PIB)

des 20 États membres ayant définis leurs objectifs, il est possible de comparer, de manière objective, les ambitions des différents pays.

Le constat est sans appel : quel que soit l'indicateur utilisé, la France se situe systématiquement dans la deuxième moitié des pays (entre la 10^e et la 14^e place sur les 20 pays de l'UE ayant soumis leurs objectifs) en termes d'ambition renouvelables. Si on se concentre sur les six pays d'Europe de l'Ouest de plus de 10 millions d'habitants ayant soumis leurs objectifs (Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas et Portugal), la France se classe en dernière ou avant-dernière position systématiquement.

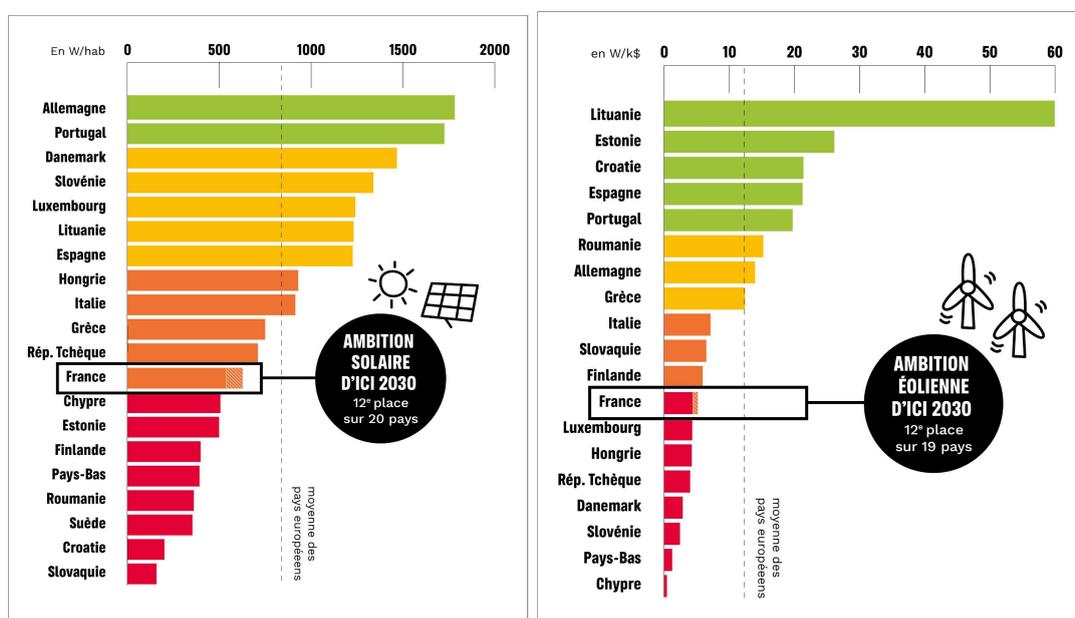


Figure extraite du rapport - Comparaison de la quantité de solaire photovoltaïque (à gauche) et d'éolien terrestre (à droite) à installer rapportée à la population (à gauche) et au PIB (à droite) de chaque pays d'ici à 2030 dans les États membres de l'Union européenne ayant publié leur NECP au 1^{er} décembre 2023.

Le fait que la France ait un mix électrique aujourd'hui plus bas-carbone que la plupart des pays européens ne saurait justifier un tel manque d'ambition :

- comme mentionné par le gouvernement, la France a devant elle un mur énergétique d'ici à 2030. Déployer au maximum les moyens de production qui peuvent voir le jour avant 2030 devrait être une priorité absolue, au côté de la maîtrise de la consommation.
- la faiblesse des ambitions françaises sur l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque risque de rendre caduc la volonté de réindustrialisation de ces deux filières stratégiques pour notre sécurité d'approvisionnement et notre indépendance énergétique par manque de débouchés et de visibilité pour les industriels.

- le respect de nos engagements climatiques et donc d'une trajectoire + 1.5 °C, nécessite une accélération sans précédent de la décarbonation de nombreux secteurs, bien au-delà de ce qui est prévu actuellement dans la stratégie présentée puisqu'il faut réduire de moitié les émissions actuelles d'ici à 2030. Pour y parvenir, l'électrification d'usages aujourd'hui fossiles constitue, avec la sobriété et l'efficacité énergétique, un des éléments indispensables et structurants pour l'atteinte de ces objectifs.

Pour ces raisons, **Greenpeace France demande au gouvernement de développer au maximum ces filières en fixant un niveau d'ambition pour l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque à la hauteur de ce qui est prévu en moyenne chez nos 5 voisins européens** de plus de 10 millions d'habitants ayant soumis leurs objectifs.

Concrètement cela signifie :

- **un objectif sur l'éolien terrestre d'au moins 50 GW pour 2030** contre 33 à 35 GW prévus aujourd'hui ;
- **un objectif sur le solaire photovoltaïque d'au moins 100 GW pour 2030** contre 54 à 60 GW prévus aujourd'hui.

Le manque d'ambition du gouvernement est particulièrement édifiant sur l'éolien terrestre où l'ambition est uniquement de maintenir le rythme actuel. Greenpeace France se demande ainsi quel est le réel intérêt de la définition de zones d'accélération et plus généralement de la loi d'accélération des énergies renouvelables, si l'objectif est de conserver le rythme actuel.

En réalité, compte tenu du repowering des parcs existants qui vont en augmenter la capacité, cela signifie même un rythme de création de nouveaux parcs éoliens terrestre plus faible qu'aujourd'hui. Greenpeace France déplore la posture idéologique du gouvernement sur l'éolien terrestre, qui probablement pour des raisons électorales, se prive d'un des principaux outils de décarbonation à court terme. Si des inquiétudes et des oppositions existent au niveau local contre des projets éoliens comme contre tous les nouveaux projets (NIMBY), l'ampleur médiatique et politique de cette opposition est surtout le fruit d'une instrumentalisation politique de la droite et de l'extrême-droite dans laquelle semble se complaire le gouvernement. En réalité, [les sondages](#) montrent une bonne image de l'éolien chez trois-quarts des français·es et le chiffre est identique chez les riverains de parcs existants. Plus de deux tiers des français·es considèrent que l'installation d'un parc éolien près de leur territoire serait une bonne chose.

Greenpeace France demande au gouvernement de cesser son opposition idéologique à l'éolien terrestre et de réhausser l'ambition de développement de cette filière. Un gouvernement qui affirme baser sa stratégie sur la science, la *neutralité technologique* et le *pragmatisme* (page 12) ne peut conserver la posture actuelle.

Concernant l'éolien en mer, Greenpeace France est globalement satisfait du niveau d'ambition affiché pour 2030 et 2035. Il est par contre surprenant, au vu de la forte croissance attendue sur cette filière et l'arrivée à maturité attendue de l'éolien flottant, que le rythme annoncé à partir de 2035 soit inférieur au rythme de la période 2030-2035. Au vu des énormes incertitudes concernant les dates de mise en service des EPR 2 annoncés par le gouvernement dont les premiers, en toute vraisemblance, ne seront pas mis en service avant au mieux 2040, Greenpeace France demande au gouvernement de conserver a minima un rythme similaire de déploiement de l'éolien en mer à partir de 2035 soit environ 3 GW/an.

Spécifiquement sur le solaire, il est indiqué page 50 la volonté de *renforcer l'incitation à l'autoconsommation pour le résidentiel ou les entreprises*. Si Greenpeace France accueille positivement cette annonce, l'absence de mesures détaillant les moyens qui seront déployés pour renforcer cette incitation questionne.

Sur la question du stockage, Greenpeace France note l'absence de ventilation par filières et en particulier l'objectif de développement de batteries stationnaires, qui sont en développement intense dans de nombreuses régions du monde (Texas, Californie, Australie du Sud, Allemagne, Royaume-Uni, ...) et sont un outil particulièrement efficace pour du stockage journalier ou hebdomadaire, en particulier en décalant le surplus de production solaire en journée pour répondre à la pointe de consommation de début de soirée. Une feuille de route ambitieuse permettrait à la France de combler son retard industriel dans cette filière d'avenir.

Pour finir, Greenpeace France est consternée par la volonté affichée par le gouvernement de ne pas respecter ses engagements européens en matière de part d'énergies renouvelables dans la consommation finale (incluant donc les EnR électriques et de chaleur). Cela risque de créer un dangereux précédent dans l'Union européenne où chaque État membre piocherait à la carte dans les objectifs qui l'arrangent. L'absence de transparence sur la part d'EnR dans la consommation finale en 2030 dans la stratégie présentée est inacceptable et doit être impérativement corrigée. La Commission européenne estime ce chiffre à 33 % bien loin des 44 % fixé comme objectif. Greenpeace France

demande donc au gouvernement de respecter les engagements qu'il a lui-même acceptés. De la même manière, l'absence de remise en question sur le non-respect de l'objectif renouvelables pour 2020 et la non-recherche des causes réelles ayant conduit à cet important retard est inacceptable. Cela tranche fortement avec les efforts déployés par l'État pour essayer de justifier les déboires de la filière nucléaire française en 2022 notamment via la *Commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France* et illustre parfaitement le double jeu des mesures entre le nucléaire et les énergies renouvelables qui se cache derrière le 'en même temps' prôné par Emmanuel Macron et son gouvernement.

Transports

Sur les transports, la fin de ventes des véhicules thermiques neufs pour 2035 n'est pas compatible avec la volonté affichée par Emmanuel Macron de sortir du pétrole en 2040, compte tenu de la durée de vie moyenne d'une dizaine d'années des véhicules thermiques.

Compte tenu de la croissance soutenue des ventes de véhicules électriques en France (près de 20 % des ventes neuves en Septembre 2023) et du retour d'expérience de certains voisins européens (par exemple la Norvège), la date de sortie des ventes de véhicules thermiques neufs pour 2035, fixée comme date maximale par l'Union européenne, ne semble pas particulièrement ambitieuse, tout comme le chiffre de seulement 66 % de véhicules électriques dans les ventes de véhicules neufs en 2030, tel que présenté dans les résultats du run 2. Greenpeace France invite donc le gouvernement à avancer cette date de fin de ventes des véhicules thermiques neufs le plus proche possible de 2030 et lui demande a minima de ne surtout pas céder à la tentation d'assouplir encore cette échéance d'une manière ou d'une autre face au lobby industriel, et à renforcer massivement les leviers de réduction de l'usage de la voiture, du développement de l'autopartage et du report modal vers les modes de transport les moins polluants. Et ce, encore plus fortement si cette échéance était maintenue à 2035, comme le suggère [le rapport du Réseau Action Climat](#).

Greenpeace France accueille favorablement la volonté du gouvernement d'accompagner la sortie des véhicules thermiques et de réindustrialisation via les usines de batteries. Pour autant, Greenpeace France déplore **l'absence de stratégie, d'objectifs et de mesures claires et ambitieuses sur la réduction du**

nombre de véhicules individuels en circulation (via notamment le report modal vers de la mobilité collective) **et sur la réduction de leur poids.**

Concernant le secteur aérien, Greenpeace France s'inquiète de l'absence de mesures de sobriété visant à la réduction du trafic aérien qui est le principal levier, et le seul à court terme, de décarbonation de ce secteur [selon l'ADEME](#). Cela pourrait être fait en par la mise en place :

- d'un plafonnement à la baisse des principaux aéroports, c'est-à-dire à une limitation du nombre de mouvements de décollage et d'atterrissage, avec instauration d'un couvre-feu nocturne
- d'un moratoire sur les projets d'extensions d'aéroports,
- de la fermeture des liaisons intérieures quand une alternative en train de moins de 6 heures existe,
- de la fin des exonérations fiscales dont bénéficie le trafic aérien (absence de taxes sur le kérosène, TVA réduite à 10 % pour les vols intérieurs, aucune TVA pour les vols internationaux). Dans l'attente d'une réforme européenne de la fiscalité aérienne (qui nécessite un consensus de tous les membres), Greenpeace France recommande un relèvement substantiel du "tarif de solidarité" dans la lignée de la [proposition de la Convention citoyenne pour le climat](#). Cela évitera notamment que les compagnies aériennes aillent chercher du kérosène non taxé à l'étranger.

Rediriger l'argent obtenu par la fin des niches fiscales octroyées au secteur aérien (entre 5 et 10 milliards d'euros par an selon les estimations) permettrait de financer les investissements massifs nécessaires dans la mobilité bas-carbone, et en particulier le ferroviaire : rénovation du réseau, commande de matériel roulant de nuit, ticket climat, prise en charge d'une partie des péages TGV, ouverture de nouvelles liaisons en Europe, etc.

Pour finir, Greenpeace France s'inquiète de la place accordée aux *carburants durables d'aviation* (SAF). Tout miser sur ces carburants consommateurs massifs de biomasse ou d'énergie, qui n'arriveront pas à temps pour réduire suffisamment rapidement et massivement les émissions de gaz à effet de serre du secteur aérien, est la meilleure manière de ne pas atteindre nos objectifs climatiques.

Biomasse

Concernant la biomasse, Greenpeace France sera particulièrement attentive au bouclage en biomasse dans la SNBC et spécialement sur le recours au bois-énergie. Greenpeace France est opposée à une augmentation du prélèvement de bois en forêts qui subissent déjà pleinement les conséquences du réchauffement climatique comme en atteste la forte dégradation des puits de carbone. Greenpeace France partage les conclusions du [rapport de Canopée](#) sur la question.

En ce qui concerne l'augmentation du recours aux biocarburants, Greenpeace France tient à rappeler [sa totale opposition aux biocarburants de première génération](#) et appelle à son interdiction.

Plus généralement, Greenpeace France déplore le peu de détails sur le type de biomasse utilisée et son origine, y compris pour les importations envisagées. Il est ainsi difficile de se projeter à ce stade sur la faisabilité réelle mais aussi sur les dangers potentiels du développement de la biomasse envisagée.

Greenpeace France tient toutefois à rappeler sa profonde opposition à l'utilisation de biomasse, sous forme solide comme liquide, à des fins de production d'électricité.